

AR PREFECTURE

016-200054047-20191106-2019_11_06_17-DE
Reçu le 08/11/2019

Cet avenant n'a pas d'incidence sur le montant du marché.

Monsieur le Maire propose d'accepter le transfert du marché notifié le 04 juillet 2016, concernant la maîtrise d'œuvre pour la création de bandes cyclables et aménagement de sécurité sur la RD952 devant le complexe sportif à l'entrée de Confolens du titulaire initial E.R.I. Sud Ouest au nouveau titulaire Société Geo Survey & Topography (GST).

Vu le marché du 04 juillet 2016,

Vu l'avenant n°1 du 02 mai 2018

Vu l'avenant de transfert annexé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE cet avenant de transfert
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 novembre 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

